

Pierre-Joseph-Olivier Chauveau

1^{er} premier ministre du Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *conservateur*, 1867-1873

Discours du trône, Québec, 7 novembre 1872

Honorables messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à l'ouverture de cette seconde session du second Parlement Provincial.

Vous avez pendant les sessions précédentes considéré les sujets de la législation les plus urgents et au grand nombre de lois dues aux régimes qui ont précédé celui de la Confédération vous en avez ajouté d'autres dont le besoin vous a paru évident.

Dans la distribution des pouvoirs législatifs entre le Parlement fédéral et les Législatures locales, il devait nécessairement se trouver des points de contact; dans plusieurs cas, les deux gouvernements se sont entendus pour prévenir les conflits qui pouvaient en résulter, mais il est arrivé que les cours de justice dans cette province ont virtuellement mis de côté des lois qui n'avaient pas été désavouées par le gouvernement fédéral, et mon gouvernement a cru, dans l'intérêt de tous, devoir faire en sorte que les questions constitutionnelles ainsi soulevées fussent soumises à la décision du plus haut tribunal de l'Empire.

Un projet de loi touchant l'élection des membres de l'Assemblée législative sera soumis à votre considération, ainsi qu'un autre projet pour faciliter la décision des contestations qui auront lieu sur la validité de ces élections.

Vous serez appelés à suppléer à ce qui peut manquer dans notre système de judicature pour compléter la décentralisation judiciaire.

La législation que vous avez faite au sujet des chemins de fer et des chemins à lisses de colonisation a porté ses fruits et vous devez avoir vu avec plaisir que plusieurs grandes entreprises favorisées par des subsides et des octrois de terres sont en voie de réalisation.

Des efforts considérables ont été faits par le gouvernement de la province pour la colonisation, de nombreux et importants chemins ont été construits et les émigrés de l'Europe commencent à se diriger en plus grand nombre vers cette province et à s'y fixer. Le subside libéral que le gouvernement fédéral a mis à notre disposition pour l'immigration devra nous engager à continuer nos démarches et à rivaliser sous ce rapport avec les autres provinces.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics seront soumis à votre examen et les subsides ordinaires vous seront demandés pour les diverses branches du service public, ainsi que pour la bienfaisance publique, les chemins de colonisation et l'instruction publique.

Certaines parties de la province ayant souffert considérablement par l'insuffisance de la récolte l'année dernière, le gouvernement a cru devoir venir en aide aux cultivateurs par des prêts d'argent. Vous serez appelés à ratifier les octrois qui ont été faits d'urgence pour cet objet.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que, malgré ces dépenses imprévues et quoique des sommes considérables aient été payées pour les chemins à lisses de colonisation, la balance entre les mains du trésorier de la province au premier juillet dernier était même un peu plus considérable que celle de l'année dernière à cette époque.

Il vous sera aussi proposé de renouveler l'appropriation qui a été faite l'année dernière pour permettre au gouvernement de faire défendre les droits de cette province devant le Conseil privé contre la prétendue sentence arbitrale rendue au sujet des dettes de l'ancienne province du Canada.

Honorables messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Je ne doute pas que vous n'accordiez l'attention la plus sérieuse aux diverses mesures d'intérêt public ou local qui vous seront soumises et qu'avec la sagesse et la modération qui vous ont distingués jusqu'ici vous ne vous acquittiez, avec l'aide de la Divine Providence de la tâche importante qui vous est confiée de manière à augmenter la prospérité de cette province.